



7 septembre 2021 N° 170



ACTUALITES

Remise à la Ministre, Madame Bourguignon, de la « Charte éthique pour l'accompagnement du grand âge »

Ce document préparé par Fabrice GZIL, philosophe et vice-président de l'espace éthique Ile de France est conçu comme une aide à la réflexion pour les publics concernés, professionnels ou pas. Plusieurs membres d'associations de la FNAR ont participé à ce travail par le biais d'un questionnaire rempli par 4533 personnes.

Vous trouverez ci-dessous une brève présentation et le document est consultable sur www.espace-ethique.org/charte-grand-age

Sylvain Denis

Par une lettre de mission en date du 13 novembre 2020, Madame Brigitte Bourguignon, ministre déléguée en charge de l'Autonomie, a demandé à Fabrice Gzil, directeur adjoint de l'Espace de réflexion éthique d'Île-de-France, de produire avec les acteurs concernés une Charte éthique sur les valeurs et les principes de l'accompagnement des personnes âgées.

Philosophie de la Charte

Une éthique engagée et impliquée.

L'éthique peut se définir comme une réflexion sur le sens et la valeur de nos actions. Dans le domaine du soin et de l'accompagnement, elle vise à rendre les pratiques plus responsables,

justes et respectueuses de la personne. Elle n'est donc pas une affaire de spécialistes hors-sol, mais d'abord une relation entre des personnes en situation de vulnérabilité et tous ceux – professionnels, bénévoles, aidants familiaux, proches aidants – qui sont présents au plus près d'elles. Par conséquent, loin de donner des leçons de morale, l'éthique vise à éclairer et soutenir la démarche de celles et ceux qui s'efforcent, au quotidien, d'accompagner les personnes ayant besoin d'aide et de soins.

Trois convictions sont portées par cette charte

- Il ne saurait y avoir une éthique spécifique aux personnes âgées. Celles-ci sont des citoyens partageant les mêmes droits et devoirs avec les autres membres de la société. C'est pourquoi la présente Charte énonce dix principes universels (ils valent quel que soit l'âge ou la situation de vie des personnes concernées), avant de les décliner pour tenir compte des spécificités du grand âge.
- Les personnes qui avancent en âge sont extrêmement diverses, ne serait-ce que par leur histoire personnelle, leur environnement, leur lieu de vie, leurs problèmes de santé ou leurs éventuelles autres difficultés (physiques, sensorielles, psychiques, cognitives). Nous avons eu à cœur de ne jamais renoncer à prendre en compte cette diversité, afin que les principes puissent s'appliquer de manière personnalisée à tous.

- Face à des enjeux humains aussi sensibles, il est impératif d'assumer une éthique de la nuance et de la complexité. Ainsi, la Charte renouvelle assez profondément la culture de l'accompagnement des personnes âgées. Elle s'inscrit résolument dans une approche « capacitaire » et « inclusive ». Mais elle le fait sans méconnaître la difficulté qu'il y a, en situation, à faire vivre ces valeurs et ces principes

Chacun peut s'approprier cette Charte et la faire vivre dans sa pratique. Elle s'enrichira à travers les échanges et approfondissements qu'elle suscitera. Nous suivrons avec intérêt les évolutions auxquelles ce document contribuera et tiendrons compte des propositions qui permettront de la développer si nécessaire.

CFR Retraite

Réévaluation Agirc – Arrco novembre 2021: décisions très prochaines Réforme des retraites et "grands économistes"

Vigoureuse initiative Agirc-Arrco

La revue trimestrielle Agirc - Arrco « Les Cahiers de la Retraite Complémentaire » pouvait encore informer en juin les 13 millions de retraités du régime que leur retraite complémentaire, dont ils reçoivent 80 milliards d'euros (M€) par an, continuerait à être versée normalement chaque mois jusqu'à environ 2029 sans devoir faire appel aux réserves. Les résultats 2020 tombés un peu plus tard affichent malheureusement un déficit technique de 5,3 M€, différence entre les cotisations et les charges, ramené à 4,1 après prise en compte de produits financiers. Notre revue hebdomadaire CFR « Veille Parlementaire SENAT » ainsi que l'article « Coup de torchon sur l'Agirc – Arrco » dans Courrier des Retraités de juillet-août-septembre ont d'ailleurs mentionné ces résultats décevants.

L'annulation de ce déficit, donc la possibilité de faire face au paiement intégral des pensions 2021, a consommé 6 % des réserves dont il reste néanmoins 62 M€ aujourd'hui. Cette ponction n'est cependant pas anodine car, nous le savons, tout prélèvement ne doit en aucun

cas faire chuter les réserves en dessous d'un seuil critique équivalent à 6 mois de versements des retraites (Accord Agirc-Arrco de 2019 : « accord national interprofessionnel ANI »).

Comme 6 mois de versements représentent en moyenne 40 M€, la possibilité de compter sur les réserves pour faire face à d'éventuels déficits n'est donc que de $62 - 40 = 22$ M€. La persistante incertitude sur l'importance et la vitesse de la reprise économique dans le court / moyen terme ainsi que les décisions à prendre assez rapidement pour les réévaluations des pensions au 1er novembre a convaincu le Conseil d'Administration d'Agirc-Arrco de faire valoir son devoir d'alerte, toujours en application de l'accord de 2019, et d'ainsi demander aux partenaires sociaux gestionnaires syndicaux et patronaux de lui proposer au plus vite des solutions pour équilibrer ce régime.

Cette sollicitation formelle du Conseil a motivé depuis le 31 juin la tenue de 3 réunions des questionnaires syndicaux et patronaux, dont celle du 22 juillet a été la dernière.

A l'heure actuelle, bien que les participants n'aient pas encore réussi à se mettre d'accord sur une proposition de solution à l'issue des 3 réunions, il semble qu'une sous-indexation temporaire des pensions tienne la corde avant leur vote d'une recommandation au Conseil d'Administration. Ni le montant encore imprécis de cette sous-indexation ni sa durée n'ont encore été vraiment discutés au fond d'autant plus que les prévisions d'inflation seront un élément de choix important. Syndicats et patronat auront de toute façon intérêt à s'entendre et à montrer au gouvernement qu'ils sont des gestionnaires responsables s'ils veulent sauver le paritarisme dans le cadre de la future réforme. Seule, l'hypothèse d'une augmentation des cotisations, qui pourrait être fatale à la relance française, a été unanimement rejetée.

25 grands économistes invités par E. Macron à s'exprimer sur une réforme des retraites

L'initiative Agirc-Arrco monopolise aujourd'hui pratiquement l'essentiel des rubriques retraite de nombreux médias. Ceci n'est pas anormal compte tenu de l'importance des décisions à prendre avant le 1er novembre pour la revalorisation des pensions complémentaires des 13 millions de retraités. Il n'est pas anormal non plus que les médias s'emparent du rapport demandé par le Président de la République à une commission de 25 grands économistes (dont un tiers de Français) choisis par le tandem Jean Tirole, Prix Nobel d'économie et Olivier Blanchard, ancien Chef Economiste du Fonds monétaire international. Leurs travaux visaient les conséquences du vieillissement sur les équilibres économiques. Quelques-unes de ces recommandations, d'ordre paramétrique ou systémique selon les cas, seront éventuellement analysées par la

Commission Retraites CFR lors de sa réunion du 30 août, dont, brièvement :

- « la retraite par points »,
- « rendre le système plus redistributif en donnant des points supplémentaires au bas de l'échelle, donc aux quatre déciles les plus bas »,
- « meilleure prise en compte de la pénibilité »,
- « augmentation de l'âge de départ à la retraite en fonction de l'allongement de l'espérance de vie mais en faisant preuve de souplesse »,
- « revenir à une indexation des pensions sur les salaires »,
- « big bang sur la fiscalité des successions pour doper l'emploi des jeunes »

Très bien. Mais l'utilité pratique d'une aussi méritoire réflexion dépendra évidemment de la suite que le Président de la République décidera de lui donner et quand. Ceci ne nous empêchera pas d'apprécier dans quelle mesure certaines des idées exprimées pourraient venir appuyer certaines des nôtres.

Dans un registre tout différent, l'initiative Agirc-Arrco campe un patron qui, calculant le risque de faillite de son entreprise et le drame correspondant pour son personnel, fait le point, négocie, décide. Les échos que la presse semble avoir des premières discussions patronat/syndicats montreraient que les partenaires sociaux sauraient préférer une baisse temporaire des revalorisations à un saut dans l'inconnu potentiellement désastreux. Nous suivons tout cela.

Pierre Lange

Europe

Au niveau de AGE Europe

Depuis les informations données dans l'AFJ du 6 mai (n° 167), l'AG annuelle s'est déroulée le 1^{er} juin.

Un des principaux points à l'ordre du jour a été l'adoption, à l'unanimité des 58 membres ayant droit de vote « en ligne », du document « Stratégie pour 2022-2025 » qui avait fait l'objet d'échanges à différents niveaux de l'association depuis le mois de septembre 2020.

Ce [document](#) communiqué ici pour information va servir de référence à la demande de financement auprès de la CE pour la période considérée. La version finale en français doit être revue.

Cette AG a approuvé également les comptes de l'exercice 2020 qui s'est achevé sur un excédent de 3957 € (contre un léger déficit de 693 € en 2019).

Durant les trois derniers mois, l'équipe de AGE impliquée dans le travail d'influence auprès des instances européennes s'est particulièrement investie dans le dossier des **soins de longue durée** (Long Term Care) : trois webinaires successifs entre les membres ont permis de préciser les

nouveaux enjeux dans le contexte de la pandémie Covid 19.

Au mois de septembre se tiendra un webinaire sur le suivi du « Green Paper on Ageing ».

Les prochaines réunions des instances sont le CA d'automne (19 et 20 octobre) et l'AG extraordinaire du 17 novembre qui devrait adopter formellement les nouvelles modifications statutaires (alignement sur la nouvelle législation belge relative aux as-sociations et conséquences du Brexit sur la définition des adhésions) sous réserve d'une dérogation (incertaine) à l'obligation formelle qu'elle doit se tenir normalement en présentiel. À défaut, la délibération sera reportée à l'année suivante.

Cette Assemblée sera combinée avec la Conférence annuelle organisée le 18 novembre dans le cadre de la présidence slovène de l'UE sur le thème : « *les droits humains valent à tout âge : promouvons une vision de l'âge du point de vue du parcours de vie et renforçons la coopération entre les générations pour combattre l'âgisme* »

Au niveau de AGE France

La dernière réunion de la Coordination a eu lieu le 6 mai pour préparer l'AG du 1er juin et faire le point des réformes en cours en France.

Les travaux ont été évoqués dans la Newsletter AGE news France n° 25 diffusée par Roger Barrot le 24 juillet.

Dans AFJ de mai précité, nous signalions que nous entrons cette année dans la 4eme révi-sion (qui intervient tous les cinq ans) du Plan international d'action de Madrid sur le Vieil-lissement (MIPAA). Suite à

un échange en mai avec le « Bureau des affaires européennes et internationales » à la DGCS, la Coordination a remis en août une synthèse de ses ré-flexions sur les évolutions en France au cours des cinq dernières années - voire sur une pé-riode plus longue -, replacées dans un contexte international.

Cette contribution devrait figurer en annexe de la réponse du gouvernement français à l'enquête de l'ONU : rapport attendu pour le mois de septembre au plus tôt.

Jean-Michel Hôte

NOS FEDERATIONS FNAR

Témoignage

Il est des sujets que l'on aborde rarement dans ces pages tant ils sont devenus ordinaires pour beaucoup, pourtant faire un zoom sur ce qu'ils apportent au moment d'une rentrée en période préélectorale peut s'avérer essentiel.

Les adhérents retraités des associations membres de la Fédération sont d'âges variés, avec des passés professionnels divers, ils vivent dans des contrées différentes où le mode de vie du quotidien ne présente ni les mêmes attraits ni les mêmes difficultés. Si le montant de leurs pensions se situe sur une échelle extrêmement large, leurs besoins fondamentaux se ressemblent ; c'est le ciment qui les a réunis et que la Fédération prend en compte. Il paraît important de savoir de quelles manières pour que chacun puisse en tirer les bénéfices.

Les associations membres ont des tailles différentes, des objectifs locaux choisis et sont attractives car elles favorisent des rencontres très appréciées, des sorties, des animations ou initient des groupes de travail sur des thèmes mobilisateurs.

Se fédérer leur permet d'accéder à une visibilité plus grande au niveau départemental, régional et national, ceci afin d'élargir les apports et l'audience qui peut être avantageuse pour leurs adhérents.

Pour arriver à renforcer cette visibilité sur les trois niveaux d'intervention, un certain nombre d'associations ont accepté de proposer des candidats ; tous bénévoles, ils siègent dans différentes instances, ils y prennent la parole au nom de ceux qu'ils représentent : les retraités, les patients ou les personnes âgées selon le statut de leur mandat. La FNAR est ainsi représentée par plus de 250 bénévoles qui œuvrent au sein de réseaux internes afin de

bénéficier d'échanges entre collègues et d'informations par rapport à l'évolution de la législation ou d'apports pratiques en termes de formation ou de recours.

Il paraît essentiel de rappeler cette structuration en cette période de rentrée si particulière, car elle conditionne l'impact apporté au moment d'entretiens sollicités en période préélectorale ou lorsqu'un bénévole cherche à faire pencher la balance pour une prise de décision dans un groupe de travail ou lors d'un vote dans une instance nationale, un établissement de santé, le Conseil départemental, l'Agence Régionale de Santé ou France Assos Santé.

Lorsqu'on pratique les entretiens souhaités par la CFR avec les parlementaires, que ce soit en période préélectorale ou en cours de mandat, on apprend très vite que ce qui compte en premier pour un candidat ou un élu repose surtout sur le nombre de personnes que son interlocuteur représente, particulièrement auprès de ses électeurs locaux potentiels. Selon son estimation de votre importance auprès de son électorat, il prendra ou non la peine de vous écouter attentivement.

Une fois cette leçon bien apprise, des cartes peuvent se jouer dans un certain ordre pour accentuer votre prise en considération ainsi que l'écoute : mentionner la part active prise dans la vie départementale et régionale, tout en présentant des exemples relatés par les bénévoles déjà en poste constitue un ensemble d'atouts, gages d'efforts faits pour rapporter vos propos à l'échelon politique supérieur, voire de démarches réelles et d'audiences futures.

Dans ce contexte la crédibilité de l'intervenant repose sur une bonne con-

naissance des dossiers locaux et nationaux et s'appuie sur le nombre d'adhérents de chaque association répertoriée sur le territoire et sur les retours d'informations étayées rapportées par les bénévoles siégeant à différents postes. Être concret s'avère fondamental.

Les besoins d'un retraité sont variés : des ressources financières pérennes - des économies - des moyens d'obtenir des aides en cas de besoin - une mutuelle efficace - des informations actualisées et fiables que ce soit sur le plan local ou général - une connaissance de ses droits et de ceux qui peuvent l'aider à les faire respecter - des possibilités de rencontres, de partages amicaux et de voyages - des repères dans le domaine médical avec la possibilité de s'y référer selon ses propres choix en toute sécurité et avec l'assurance que d'autres retraités s'impliquent pour faire entendre une parole qui corresponde aux besoins des uns et des autres.

Seuls l'investissement et l'efficacité de nombreux bénévoles qui coordonnent leurs engagements permettent ces impacts de la part d'une Fédération. En jouant le rôle de porte-parole de leurs collègues, ils permettent à ceux-ci de bénéficier d'améliorations du quotidien quel que soit leur lieu de vie et d'anticiper des changements que le vieillissement pourrait engendrer. Le rôle de ces volontaires s'accroît lorsque les différentes strates politiques prennent conscience que leurs apports reflètent une sagesse respectable qu'il peut être utile de prendre en compte sans préjugés, ainsi que cela se pratique dans d'autres cultures.

Une chose devient primordiale : il faut remercier tous ces bénévoles et leurs associations pour leur engagement qui apporte tant à tous ceux qu'ils représentent, alors qu'eux-mêmes ne se doutent peut-être pas de ces apports discrets.

¹ Rédaction d'amendements, enquête locale, questionnement à l'assemblée ou auprès des élus locaux. Avec un retour sur la démarche que vous avez rendue possible à l'élu qui ne maîtrisait pas toujours ce dossier au départ.

Danielle BOIZARD

PARTENARIATS



La FNAR vous informe de son nouveau partenariat avec **JARDISEM** (JB-01) : vente à distance de graines potagères, florales, fourragères, de bulbes et de produits et accessoires de jardin.



N'OUBLIEZ PAS DE CONSULTER LA RUBRIQUE PARTENARIATS SUR LE SITE DE LA FNAR : <https://fnar.info/page-partenaires/>



Les réductions mentionnées sur le site internet de la FNAR sont valables tout au long de l'année. Toutefois, des promotions peuvent être proposées pour un temps déterminé : les adhérents des associations membres de la FNAR en seront informés par le prestataire (lorsqu'ils le contacteront) et ils bénéficieront donc de ces avantages supplémentaires si les conditions requises sont remplies.

Campagne d'affichage France Assos Santé Réseau « métro et RER » parisien au mois d'août 2021



Message adressé par Gérard Raymond, Président, aux membres de France Assos Santé :

Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents,

Cher(e)s ami(e)s,

Comme je vous l'annonçais au moment du lancement de notre première campagne dans la presse régionale, nous poursuivons notre travail de communication au service de notre collectif et de nos objectifs communs, avec l'ambition de faire entendre haut et fort la voix des usagers de la santé au cœur des débats.

Dans la poursuite des actions de communications initiées vers le grand public en juillet, j'ai le plaisir de vous informer que France Assos Santé a saisi une opportunité d'affichage proposée par la régie de la RATP : pendant deux semaines, entre le 12 et le 27 août, deux de nos messages seront affichés sur 240 faces de 12m2 couvrant 197 stations du réseau métro et RER parisien.

Ces affiches grand format représentent une excellente occasion de faire connaître du public francilien France Assos Santé, ses missions ainsi que le rôle des représentants des usagers.

A titre d'information, on enregistre plus de 350 millions de trajets dans le métro sur la période juillet/août/septembre ainsi que 331 millions de trajets sur le réseau RER (données 2019).

Cette période estivale est également propice pour toucher les personnes habitant dans d'autres régions, en visite ou en transit dans la capitale.

Il va sans dire que le tarif de cette opération est particulièrement compétitif : une semaine d'affichage offerte et une semaine à tarif négocié à 75% du prix habituel.

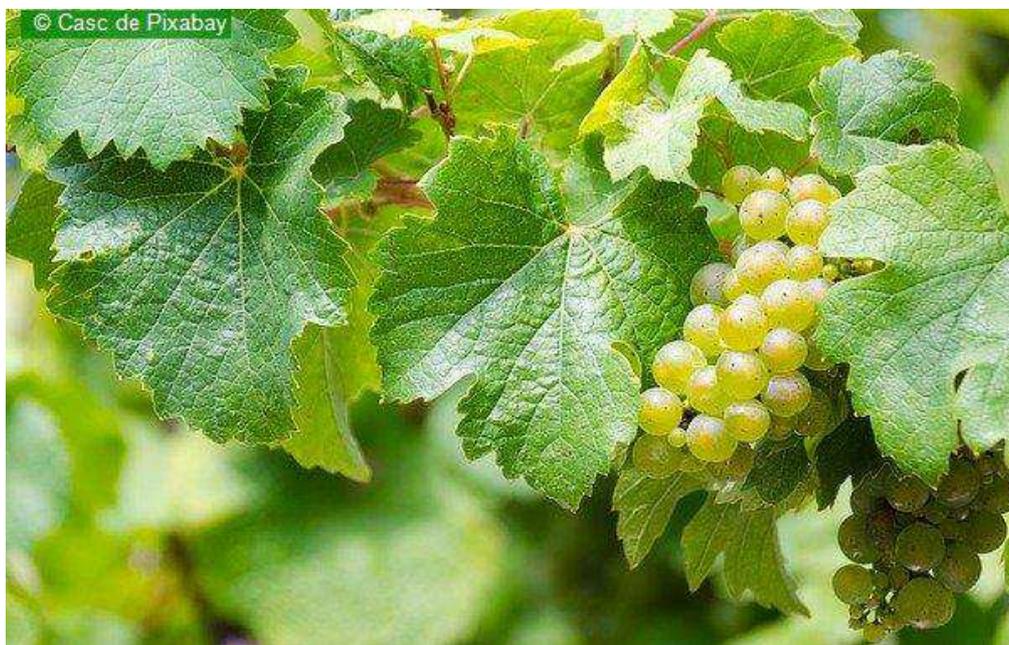
Développer notre notoriété et sensibiliser nos concitoyens à l'importance de la démocratie en santé est un travail de longue haleine. Les premières bases posées cet été nous permettront d'avancer au cours des prochains mois.

Solidairement



Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

À tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



FNAR et l'UFR-rg vous souhaitent une bonne reprise!



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

**Prochaine parution
le 06 OCTOBRE 2021**